

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.157
20 décembre 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le rapport ci-après sur la situation, le 19 décembre 1973, dans le secteur Egypte-Israël a été établi à partir des renseignements reçus des quartiers généraux de la FUNU et de l'ONUST :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Bataillon autrichien :

i) Position 103 (CA 139-580) 1/ : A 2 h 14 2/ tir d'armes individuelles, qui a cessé immédiatement, entre 2 h 50 et 2 h 56 tir d'arme automatique et entre 20 h 12 et 20 h 18 tir sporadique d'armes individuelles, tous ces tirs provenant des forces égyptiennes.

ii) Position 104 (CA 245-414) : Entre 6 h 15 et 6 h 20 tir sporadique d'arme automatique par des forces non identifiées. A 18 h 33 tir sporadique d'arme automatique par les forces égyptiennes et à 18 h 44 tir d'artillerie antiaérienne légère par les forces israéliennes (échange de feux). A 18 h 45 les deux parties ont cessé le feu.

iii) Position 102 (CA 157-627) : A 15 h 15 tir de char par les forces israéliennes et à 15 h 16 tir de char par les forces égyptiennes (échange de feux). A 15 h 18 les deux parties ont cessé le feu.

b) Bataillon finlandais :

i) Position 232 (CA 569-172) : A 1 h 6 tir d'armes individuelles, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

ii) Position 229 (CA 554-175) : A 1 h 25 tir d'armes individuelles, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes. A 2 h 7 tir d'arme automatique, qui a cessé immédiatement, par les forces israéliennes.

iii) Position 212 (CA 272-291) : A 5 h 20 et à 6 h 23 tir d'arme automatique, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes. Entre 7 h 13 et 7 h 18 tir d'arme automatique par les forces égyptiennes et les forces israéliennes (échange de feux; il n'a pas été possible de déterminer laquelle des deux parties a ouvert ou cessé le feu la première).

1/ CA : coordonnées approximatives.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

iv) Position 226 (CA 550-160) : A 8 h 20 tir d'armes individuelles, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

v) Position 221 (CA 563-148) : A 10 h 20 et à 11 h 20 tir d'armes individuelles, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

vi) Quartier général : Entre 18 h 17 et 18 h 53 tir d'armes individuelles, d'arme automatique et de mortier par les forces égyptiennes et les forces israéliennes (échange de feux; il n'a pas été possible de déterminer laquelle des deux parties a ouvert ou cessé le feu la première). Ces tirs ont été rapportés par les positions 225, 226, 227, 228, 229 et 230.

c) Bataillon irlandais :

i) Position 502 (CA 393-046) : A 0 h 30 et entre 3 h 35 et 3 h 52 fusées éclairantes lancées par les forces égyptiennes. A 1 h 5 lancement de fusées éclairantes au mortier par les forces israéliennes. Entre 7 h 30 et 8 h 10 tir sporadique d'arme automatique par des forces non identifiées. Entre 15 h 40 et 16 heures tir sporadique d'arme automatique par les forces israéliennes. A 18 h 19 tir sporadique d'arme automatique par les forces égyptiennes et à 18 h 20 tir sporadique d'arme automatique par les forces israéliennes (échange de feux). A 19 h 2 les deux parties ont cessé le feu.

ii) Position 501 (CA 443-186) : A 1 h 20 fusées éclairantes et entre 8 h 20 et 8 h 50 tir d'armes individuelles par les forces égyptiennes.

d) Bataillon suédois :

i) Position 1107 (CA 325-787) : A 1 h 57 tir d'arme automatique, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

ii) Position 1101 (CA 286-809) : A 3 h 20 tir d'arme automatique, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

iii) Position 1104 (CA 168-795) : Entre 8 h 20 et 8 h 30 tir d'arme automatique par les forces israéliennes. A 13 h 28 tir d'arme automatique et tir d'artillerie, qui ont cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

iv) Position 1105 (CA 282-808) : A 11 heures tir d'armes individuelles, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

v) Position 1109 (CA 732-872) : A 11 h 6 tir d'armes individuelles, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

vi) Position 1121 (CA 390-065) : Entre 18 h 45 et 18 h 48 tir d'arme automatique par les forces égyptiennes et les forces israéliennes (échange de feux; il n'a pas été possible de déterminer laquelle des deux parties a ouvert ou cessé le feu la première).

vii) Position 1102 (CA 268-813) : A 21 h 5 tir sporadique d'arme automatique, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

e) Patrouilles de l'ONUST :

i) Patrouille 23 (CA 7350-8200) : Entre 7 h 5 et 7 h 20 tir d'arme automatique par les forces égyptiennes.

ii) Patrouille 16 (CA 7380-8120) : Entre 7 h 5 et 7 h 20 tir de mortier, d'arme automatique et d'armes individuelles par les forces égyptiennes et les forces israéliennes (échange de feux; il n'a pas été possible de déterminer laquelle des deux parties a ouvert le feu la première).

iii) Patrouille 11 (CA 7500-9435) : Entre 7 h 50 et 8 h 20 tir d'arme automatique par les forces israéliennes.

iv) Patrouille 12 (CA 7455-8905) : Entre 8 h 14 et 8 h 18 tir d'arme automatique par des forces non identifiées au sud-est de l'emplacement de la patrouille.

v) Patrouille 14 (CA 7120-8570) : Entre 15 heures et 15 h 21 tir d'artillerie et de char par des forces non identifiées à l'est-nord-est de l'emplacement de la patrouille.

2. Rapport sur les activités aériennes :

Bataillon finlandais :

a) Position 222 (CA 559-154) : A 8 h 40 deux avions à réaction non identifiés, survolant Suez du nord au sud, ont été observés pour la première fois au nord de Suez et pour la dernière fois au sud de Suez.

b) Position 201 (CA 504-030) : A 10 h 48 un avion à réaction non identifié, survolant Adabiya du sud au nord-est, a été observé pour la première fois au sud d'Adabiya et pour la dernière fois au nord-ouest d'Adabiya.

Dans les deux cas, les appareils n'ont pu être identifiés en raison de leur grande altitude.

3. Plaintes des parties :

a) Des plaintes ont été reçues de l'Egypte selon lesquelles, le 19 décembre :

i) Entre 7 h 8 et 7 h 26 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'armes individuelles, d'arme automatique et de mortier dans une zone située à 27 km à l'ouest-nord-ouest de Suez.

ii) Entre 10 h 41 et 10 h 50, un avion israélien aurait violé l'espace aérien de l'Égypte à partir d'un point situé à 50 km au sud-sud-ouest de Suez jusqu'à la ville de Suez, avec une pénétration maximum de 4 km.

La plainte i) n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU, mais serait peut-être à rapprocher de l'incident rapporté au paragraphe 1 b) iii). La plainte ii) n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU, mais serait peut-être à rapprocher de l'incident rapporté au paragraphe 2 b).

b) Des plaintes ont été reçues d'Israël selon lesquelles, le 18 décembre :

i) Les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 6 km au nord-ouest du km 101 de la route Suez-Le Caire.

ii) A 2 h 45 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu au km 142,5 du canal de Suez.

iii) A 3 h 10, 7 h 15 et 8 heures les forces égyptiennes auraient ouvert le feu au sud-est d'El Ballah (CA 7401-8960).

iv) A 3 h 15, 4 heures, 10 h 35 et 11 h 20 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 12 km au sud-ouest de Fayid (CA 7410-8450).

v) A 9 heures les forces égyptiennes auraient déclenché un tir d'armes individuelles et de projectiles antichar au sud du km 101 de la route Suez-Le Caire.

iv) A 9 h 20 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir d'artillerie au sud du km 101 de la route Suez-Le Caire.

vii) A 9 h 45 les forces égyptiennes auraient avancé au sud du km 101 de la route Suez-Le Caire.

viii) A 12 h 11 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir d'artillerie au sud-est d'Abou Souweir (CA 7220-8730).

ix) A 12 h 40 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir d'artillerie au sud d'Ismailia.

x) A 13 h 35 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir d'armes individuelles, d'artillerie et de projectiles antichar au sud d'Abou Souweir.

xi) A 13 h 50 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir d'artillerie au sud-est d'El Ballah.

xii) A 14 h 30 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir de mortier dans la zone d'Ataqa (CA 7558-7993).

xiii) A 15 heures les forces égyptiennes auraient déclenché un tir de char au sud d'Abou Souweir.

xiv) A 15 h 35 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu à 10 km au sud-ouest de Fayid.

xv) A 16 h 20 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu dans la zone d'Ataqa.

xvi) A 20 h 40 un hélicoptère égyptien aurait survolé l'Ayoun Mousa (à 13 km au sud-est de Suez).

La plainte xv) n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU, mais serait peut-être à rapprocher de l'incident rapporté au paragraphe l e) v) ci-dessus. Les autres plaintes n'ont pas été confirmées par les observateurs de l'ONU.

4. Tirs essuyés par le personnel et les installations de l'ONU ou leurs abords immédiats :

Quartier général du bataillon finlandais : Entre 18 h 17 et 18 h 53 plusieurs rafales d'arme automatique par des forces non identifiées ont touché les bâtiments de l'ONU dans la zone du quartier général du bataillon finlandais. Il n'a été signalé ni victimes ni dégâts matériels /voir par. l b) vi) ci-dessus/.
